



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/2/G/9
3 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS/ARABE

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Deuxième session
Point 2 de l'ordre du jour

**MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL
DES DROITS DE L'HOMME»**

**Lettre datée du 30 septembre 2006, adressée au Président du Conseil
des droits de l'homme par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les observations officielles du Gouvernement libanais au sujet du rapport conjoint (contenu dans le document A/HRC/2/7) de MM. Phillip Alston, Paul Hunt et Miloon Kothari, Rapporteurs spéciaux, et de M. Walter Kälin, Représentant du Secrétaire général, qui ont séjourné au Liban du 7 au 10 septembre 2006.

D'autres commentaires émanant des autorités libanaises compétentes seront communiqués en temps voulu.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente réponse* en tant que document officiel de la deuxième session du Conseil des droits de l'homme.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(Signé) Gebran Soufan

* Reproduite dans l'annexe telle que reçue, uniquement dans la langue dans laquelle elle a été présentée et en anglais.